



Amancey Info

N°14 NOVEMBRE 2023

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

EDITO DU MAIRE

Après un été caniculaire ponctué par des restrictions d'eau préfectorales, chacun a pu reprendre ses activités automnales.

Début septembre fut marqué par la 2ème édition du forum des associations qui, une nouvelle fois, fut couronné de succès. Cet évènement marque le démarrage d'une nouvelle saison des activités associatives si importantes pour le territoire. Je tiens à remercier l'ensemble des organisateurs et des participants pour leur investissement.

Cette nouvelle édition de notre "Amancey Infos" a pour thème l'éducation à l'environnement. C'est ainsi que sont présentés le tri des biodéchets qui devient obligatoire à partir du 1er janvier prochain, les modalités d'ouverture des éco-centres et la modification de la collecte des encombrants.

Avec en moyenne 1100 visiteurs par mois, l'Espace Frances Services est très précieux pour la population de notre bassin de vie. Merci à Karine et Mélanie pour la qualité de l'accueil et leur bonne humeur.

Bonne lecture.

Philippe MARECHAL
Maire d'AMANCEY

Le tri des biodéchets est un nouveau geste du quotidien



Crédit photo : Nicolas Bruand

Le compostage, un geste citoyen

Que l'on soit économe, écolo, bon citoyen ou simplement fan du tri, on a tous une bonne raison de trier ses déchets de cuisine.

Au 1er janvier 2024, dans le cadre de la loi

AGEC, **le tri des biodéchets est un nouveau geste du quotidien** que tous les ménages français vont devoir s'approprier. Cela signifie que tous les déchets de cuisine compostables (épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs, marc de café...) devront désormais être séparés des ordures ménagères résiduelles pour être valorisés organiquement grâce au compostage.

Simple, écologique et économique, le compostage s'adapte à toutes les situations et à tous les besoins.

Que vous résidiez en appartement ou en maison, en ville ou à la campagne, il existe bien des façons de se mettre au compostage : composteur individuel, lombricomposteur, site de compostage de quartier (public), site de compostage en pied d'immeuble (privé)...



Crédit photo : Jack Varlet



Crédit photo : Jean-Charles Séve

Pour plus d'informations, rendez-vous sur sybert.fr ou prenez contact avec le service valorisation organique par mail à compostage@sybert.fr ou au **03 81 21 15 60**.



Rendez-vous à la Maison France Service !

Le savez-vous ? Votre village dispose d'un espace très précieux rassemblant un grand nombre de services, un lieu d'accueil des citoyens pour les assister, les orienter et accomplir bon nombre de démarches administratives à leurs côtés ! Ce lieu, c'est la Maison France Service, située au cœur du village juste au-dessus de la place de la Mairie.

Là, Karine et Mélanie vous accueillent et vous accompagnent dans des démarches aussi variées que le renouvellement de vos documents d'identités, vos demandes auprès de la CAF et l'assurance maladie, votre recherche d'emploi, ou encore vos déclarations de revenus. Santé, Justice, Fiscalité, Famille, l'éventail de compétences de ce lieu est large.

A cela s'ajoute la présence d'une agence postale permettant de réaliser la plupart des opérations de la Poste. Une mission également assurée par nos agents dévoués...et à votre service !

Retrouvez l'actualité de France Service Amancey sur le compte Facebook



« France Services Amancey et Agence Postale »



France services

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

| HORAIRES | | QUELLES DÉMARCHES ? | COORDONNÉES | |
|--|-------------------------------|---|--|-----------------------|
| Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 18h Et le samedi de 9h à 12h | | <ul style="list-style-type: none">✓ J'établis mon passeport ou ma carte d'identité✓ J'établis mon permis ou ma carte grise✓ Je recherche un emploi✓ Je demande une aide (allocation logement, RSA)✓ Je cherche à rembourser mes soins✓ Je prépare ma retraite✓ J'attends un enfant...✓ Je déclare mes revenus✓ Je fais face à un litige ou un conflit | AMANCEY 13 rue du Four 03 81 86 79 80 contact@msap-amancey.fr | |
| JUSTICE | FORMATION, EMPLOI ET RETRAITE | | BUDGET | ÉTAT CIVIL ET FAMILLE |
| DECLARATION DES REVENUS | SANTÉ | | LOGEMENT ET MOBILITÉ | CARTE GRISE |
| | | Karine et Mélanie à votre service | | |
| PROCHE DE VOUS, | | | PROCHE DE CHEZ VOUS | |



Évolution des modalités d'ouverture des éco-centres à compter du 1er janvier 2024

À compter du 1^{er} janvier 2024,
les jours d'ouverture évoluent pour les déchetteries
 d'Amancey, Arc-et-Senans, Byans-sur-Doubs, Devecey,
 Epeugney, Lavans-Quingey, Marchaux, Myon, Placey-
 Noironte, Saint-Vit, Saône, Thoraise.

Ne sont pas concernées les déchetteries de
 Besançon-Tilleroyes, Ornans (site provisoire), Pirey et
 Thise-Chalezeule.

Lors de leurs jours d'ouverture,
toutes les déchetteries
sont désormais accessibles
de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50*,
 sauf la déchetterie provisoire d'Ornans,
 ouverte les après-midi uniquement.

*** Du 1^{er} mars au 31 octobre,**
les samedis uniquement,
les déchetteries sont accessibles
jusqu'à 17h50.

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|----------------------------------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| Amancey | | | ✓ | | ✓ | ✓ |
| Arc-et-Senans | | ✓ | | | | ✓ |
| Besançon-Tilleroyes ¹ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Devecey | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ |
| Epeugney | | ✓ | | | | ✓ |
| Lavans-Quingey | ✓ | | ✓ | | | ✓ |
| Marchaux | | | | ✓ | | ✓ |
| Ornans | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Pirey | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Placey-Noironte | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ |
| Saint-Vit | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Saône | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ |
| Thise-Chalezeule ² | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Thoraise | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

La déchetterie de
Besançon-Tilleroyes
 vous accueille
 également
les dimanches,
 de 8h30 à 12h20 !

La déchetterie
 provisoire d'Ornans
 vous accueille
tous les après-midi,
 de 13h30 à 16h50* !

¹ Fermée tous les 3^{èmes} jeudis du mois, décalage possible si jour férié.

² Fermée tous les 3^{èmes} mardis du mois, décalage possible si jour férié.

CALENDRIER D'HIVER



- **Mercredi 22 novembre** : Don du sang
 - **Vendredi 8 décembre** : Marché de Noël
 - **Dimanche 24 décembre** : Messe de Noël église d'Amancey
 - **Vendredi 22 et samedi 23 février 2024** : Tournoi FOOT EN SALLE ABC FOOT
- Et tous les vendredis** : marché de producteurs sur la place de la mairie

La collecte des encombrants sur RDV depuis septembre

La Communauté de communes Loue Lison, en charge de la collecte des déchets sur le territoire, innove avec la collecte des encombrants sur rendez-vous à compter du 1er septembre 2023.

Les encombrants, qu'est-ce que c'est ?

Les encombrants sont des déchets ménagers volumineux que les usagers ne peuvent pas apporter à la déchetterie par leurs propres moyens dans leur véhicule particulier (gros électroménager, meubles, matelas, canapés, 4 pneus de véhicule léger <3,5T). La CCLL a missionné l'association Tri, basée à Quingey, pour effectuer leur collecte.

Ne concerne pas les déchets des professionnels.

Comment prendre rendez-vous ?

Pour bénéficier d'une collecte d'encombrants, d'un volume de 3m³ maximum, vous pouvez prendre rendez-vous :

- En ligne sur <https://rdvencombrants.association-tri.com>
- Par téléphone auprès de l'association Tri au 03 81 57 56 61, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h.

Lors de la demande de rendez-vous, l'usager sélectionne sa commune puis choisit un créneau horaire. Il doit ensuite préciser la nature des objets à collecter.

Un guide des bonnes pratiques est à disposition sur la page de prise de rendez-vous. Ces nouvelles modalités permettront d'éviter les dépôts sur les trottoirs, les déchets non conformes et le chinage nocturne. Elles contribueront à améliorer les conditions de travail et à limiter les risques pour les opérateurs.

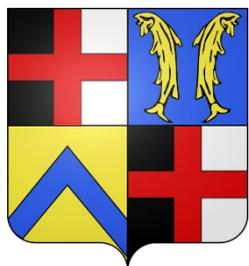
Le jour de la collecte :

Le jour J, seuls les encombrants annoncés seront collectés à l'adresse renseignée lors de la prise de rendez-vous. Les encombrants à collecter doivent être présentés en pas de porte ou en pied d'immeuble (si impossible, merci de prendre contact avec l'association Tri, même numéro que pour la prise de rendez-vous téléphonique).

Les déchets refusés :

Ordures ménagères, emballages recyclables, cartons, cendres, déchets verts, huiles de friture, pneumatiques hors véhicules légers (de camion (>3,5 T), de tracteur...), déchets de déconstruction (gravats/inertes, plâtre, grillage, gouttière...), déchets de professionnels. Déchets toxiques ou à risques : déchets de soins, médicaments, déchets contenant de l'amiante, radioactifs ou à caractère explosif, bouteilles de gaz et extincteurs, produits phytosanitaires, huile de vidange, batteries, piles, lampes / néons, moteurs et cuves non vidangées, carcasses/épaves automobiles...

Contactez le service Déchets Loue Lison 7, rue Edouard Bastide – 25290 Ornans 03 81 57 16 70 ou 03 81 63 84 63 servicedechets@cclouelison.fr Contactez l'association TRI



MAIRIE D'AMANCEY

1 Place de la Mairie 25330 AMANCEY

Tél : **03.81.86.61.73**

@ : mairie.amancey@wanadoo.fr

Web : www.amancey.fr

Vous pouvez retrouver l'ensemble des Amancey info ainsi que les comptes rendus du conseil municipal sur le site internet de la commune :

<http://www.amancey.fr/publications>